



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mai 2010  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-cinquième session**  
Point 70 a) de la liste préliminaire\*  
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies, y compris  
l'assistance économique spéciale : renforcement  
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence  
fournie par les organismes des Nations Unies**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2010**  
New York, 28 juin-23 juillet 2010  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Assistance économique spéciale,  
aide humanitaire et secours en cas  
de catastrophe**

## **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de faire chaque année le point sur la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, à son intention et à celle du Conseil économique et social. Il donne également suite aux résolutions 63/147 et 64/76 de l'Assemblée générale et à la résolution 2009/3 du Conseil économique et social.

On y trouvera une description des principales tendances et difficultés observées au cours de l'année écoulée dans le cadre de l'aide humanitaire et une analyse de deux questions thématiques d'actualité : les opérations menées dans des conditions très risquées; vulnérabilité et interventions humanitaires. On y trouvera aussi un aperçu général des principales procédures actuellement mises en œuvre pour améliorer la coordination de l'action humanitaire dans son ensemble et, en conclusion, des recommandations aux fins du perfectionnement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

\* A/65/50.

\*\* E/2010/100.



## **I. Introduction**

1. Le présent rapport répond aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/147 et 64/76 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 2009/3. Il couvre la période comprise entre juin 2009 et mai 2010.

## **II. Action humanitaire : aperçu des tendances et des difficultés actuelles**

2. À l'échelle mondiale, les besoins humanitaires ont continué de croître, suscités ou aggravés par les conflits armés, les catastrophes naturelles et des problèmes de portée planétaire – phénomènes météorologiques préjudiciables provoqués par le changement climatique; crise financière mondiale et ralentissement économique; pauvreté extrême; pénurie de ressources; croissance de la population; urbanisation rapide; instabilité des cours de l'énergie. Si les prix des denrées alimentaires ont diminué depuis les niveaux record atteints en 2008, ils demeurent élevés par rapport à leur étiage, ce qui rejaillit négativement sur 5 milliards d'individus selon les estimations. Globalement, ce sont 7,1 milliards de dollars qui ont été requis par l'entremise de la procédure d'appel global pour 2010 afin qu'il soit possible de fournir une aide humanitaire à 48 millions d'individus – contre 43 millions en 2009. En parallèle, les pressions financières qui s'exercent sur les programmes vont s'aggravant dans un certain nombre de situations d'urgence humanitaire; les organismes concernés font part de leur préoccupation face à des coupes budgétaires qui risquent de compromettre l'acheminement de l'aide prévue.

3. Pendant la période considérée, on estime que 27 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison d'un conflit armé. Pour l'ensemble de 2009, ce sont 10,4 millions de réfugiés qui ont reçu une aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, c'est-à-dire presque autant qu'en 2008. En Afrique et en Asie, où les conflits armés continuent de faire des ravages parmi les populations locales, le nombre élevé de déplacés et de personnes demandant le statut de réfugié, que leur situation soit nouvelle ou qu'elle se prolonge, demeure alarmant. Dans un certain nombre de situations, les besoins humanitaires sont d'autant plus impérieux qu'ils ont été aggravés par des conflits armés, des catastrophes naturelles ou des problèmes de portée mondiale. L'acheminement de l'aide humanitaire se heurte toujours à des obstacles dans plusieurs zones de conflit et il est particulièrement alarmant que des attaques violentes et délibérées soient encore perpétrées contre le personnel humanitaire.

4. On a enregistré en 2009 un nombre moindre de catastrophes liées aux risques naturels. Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) a fait état de 328 catastrophes naturelles, réparties sur 111 pays, qui ont touché 113 millions de personnes. Ce constat marquait une différence significative par rapport à la période 2000-2008, durant laquelle une moyenne annuelle de 392 catastrophes a été enregistrée. Cependant, plutôt qu'elle ne suggère l'apparition d'une tendance générale, cette diminution de l'incidence des catastrophes a été imputée par les experts aux variations du cycle climatique – en particulier à l'effet d'El Niño – qui ont abouti aux Caraïbes à une saison des ouragans de l'Atlantique Nord inhabituellement calme et à une sécheresse en Asie du Sud. À l'échelle mondiale, on prévoit que les températures vont encore augmenter – globalement,

2009 a été encore plus chaude que les trois années précédentes – d’où une probabilité accrue de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. D’une manière générale, il est important de noter qu’une meilleure planification préalable, reposant sur des plans de gestion des catastrophes clairs à l’échelle nationale et sur des capacités renforcées en la matière, a été le facteur déterminant qui a permis d’améliorer la réponse aux catastrophes et d’éviter des répercussions économiques profondes. Selon les estimations, en 2009, le coût économique des catastrophes a été compris entre 35 et 50 milliards de dollars, ce qui représente là encore une variation notable par rapport à la moyenne annuelle de 94 milliards de dollars enregistrée de 2000 à 2008.

## A. Catastrophes liées à des risques naturels

5. La première moitié de 2010 a été marquée par plusieurs séismes très puissants, dont des millions d’individus ont subi les effets et qui ont provoqué des milliards de dollars de pertes. En Haïti, le tremblement de terre de magnitude 7 survenu le 12 janvier dernier a concerné 3 millions d’individus. Selon le Gouvernement, plus de 220 000 personnes ont été tuées, 300 000 blessées et plus de 1,5 million d’habitants ont été déplacés à l’intérieur du pays. Les dommages économiques sont estimés à 7,8 milliards de dollars, soit environ 120 % du produit intérieur brut d’Haïti en 2009. Cinq mois après le séisme, des dizaines de milliers de familles continuent à vivre dans des abris temporaires et dans des conditions sanitaires inadéquates. L’aide d’urgence demeure nécessaire, en dépit d’une mobilisation massive de la communauté internationale et d’un afflux de bonne volonté et de ressources de toutes les régions du monde.

6. Le 27 février 2010, un séisme de magnitude 8,8 a frappé le Chili, touchant plus de 2 millions d’habitants et provoquant 486 décès. D’après des sources gouvernementales, les dommages causés aux logements, aux services de santé et d’éducation, aux moyens de subsistance et à l’infrastructure se sont élevés à 30 milliards de dollars. En Chine, le 14 avril 2010, un séisme de magnitude 7,1 a frappé la province de Qinghai. Les chiffres officiels font état de 2 200 morts, de 12 135 blessés et de 70 disparus. Les Gouvernements chinois et chilien ont répondu rapidement en déployant des équipes de secours et d’évaluation des besoins et en acheminant des abris temporaires, de la nourriture, des médicaments et de l’eau vers les zones touchées, avec l’aide de la communauté internationale. En septembre 2009, des tremblements de terre de magnitude similaire avaient frappé la région du Pacifique, notamment deux séismes consécutifs en Indonésie, qui ont concerné 2,5 millions d’individus, fait 1 100 victimes, provoqué le déplacement de 469 000 autres personnes, et endommagé 114 000 maisons.

7. En dépit de la fréquence inférieure à la moyenne des cyclones tropicaux en 2009, trois typhons ont frappé les Philippines consécutivement en septembre et en octobre, touchant plus de 10 millions de personnes, dont on estime que 700 000 ont dû se déplacer à l’intérieur du pays. Malgré l’intervention énergique du Gouvernement, la puissance, le caractère successif et l’impact de ces typhons ont mis à rude épreuve les moyens dont disposait le pays, ce qui l’a conduit à solliciter une aide humanitaire auprès de la communauté internationale. Dans la région des Caraïbes, les effets combinés de l’ouragan Ida et d’un système dépressionnaire au large de la côte du Pacifique ont entraîné en novembre des précipitations diluviennes sans précédent à El Salvador, d’où de très fortes inondations qui ont

touché plus de 75 000 personnes, fait 198 morts et gravement endommagé l'infrastructure. Le Guatemala a souffert de la sécheresse et du fait que le prix des denrées alimentaires est resté élevé, poussant quelque 136 000 familles à demander une assistance alimentaire, agricole ou sanitaire.

8. Des millions d'habitants de plusieurs régions du monde ont pâti de l'irrégularité des précipitations. En Afrique de l'Ouest, ce sont quelque 800 000 personnes qui ont subi de fortes pluies et des inondations – le Burkina Faso et le Sénégal étant durement frappés et le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée et la Mauritanie étant également touchés. Mais c'est l'insuffisance des précipitations qui a dévasté la production agricole et pastorale au Tchad et au Niger, où 2,5 et 7,8 millions d'individus, respectivement, souffrent d'une insécurité alimentaire grave ou modérée. En Afrique australe, plus de 3 millions d'individus continuaient de lutter pour subvenir à leurs besoins alimentaires de base en raison d'une mauvaise saison agricole 2008-2009 et d'un faible pouvoir d'achat. En mars 2010, quelque 370 000 personnes de la région, en particulier à Madagascar, ont été concernées par le cyclone tropical Hubert.

9. La variabilité du climat, l'insécurité et un accès limité des intervenants humanitaires ont continué de peser sur la corne de l'Afrique, où l'on estime que 23 millions de personnes ont encore besoin d'une aide d'urgence. Les sécheresses récurrentes et l'insécurité alimentaire concernent environ 80 % de la population de l'Érythrée et 5,2 millions d'Éthiopiens. Dans ces deux pays, la flambée des prix des denrées alimentaires et des restrictions localisées à l'accès des organisations humanitaires ont exacerbé la vulnérabilité des populations touchées. La poursuite des déplacements localisés en raison de conflits entre groupes de population à propos des frontières administratives, des ressources naturelles et de l'infrastructure de base complique encore la situation en Éthiopie, tout comme l'afflux continu d'un grand nombre de réfugiés en provenance d'Érythrée, de Somalie et du Soudan. Au Kenya, 5,8 millions de personnes ont demandé une aide alimentaire en raison d'une succession de saisons des pluies peu abondantes. Le relèvement reste difficile en raison du prix élevé des denrées alimentaires, de pertes massives de bétail, de l'insécurité qui règne dans les zones d'élevage et de la persistance de conditions météorologiques imprévisibles.

10. Pendant la période considérée, à la demande des gouvernements et dans le cadre du Système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, des équipes ont été envoyées en mission en réponse à des situations d'urgence en Albanie, au Bénin, au Burkina Faso, en Chine, aux Comores, à El Salvador, en Haïti, aux îles Cook, en Indonésie, au Nicaragua, aux Philippines, en République dominicaine, au Samoa et en Ukraine. Le système humanitaire international a lancé six appels accélérés en réponse à des catastrophes naturelles, dont 80 étaient liées au climat. Les données du Service de surveillance financière montrent qu'en moyenne, à ce jour, le montant des dons suscités par les appels lancés au titre de catastrophes naturelles est bien inférieur à celui des sommes versées en réponse aux appels concernant des situations d'urgence complexes. Ce déséquilibre se reflète aussi peu ou prou dans la réponse internationale aux catastrophes naturelles, qui a tendance à être moins soutenue qu'en cas de conflit armé et à susciter un engagement politique et financier international moindre, les catastrophes retenant l'attention pendant un laps de temps plus court, même si la catastrophe qui s'est produite en Haïti a de toute évidence constitué une exception.

## B. Situations d'urgence complexes

11. Les conflits et l'insécurité qui se prolongent ont accru les besoins humanitaires dans le cadre d'un certain nombre de situations d'urgence complexes. En raison des attaques ciblées dont fait l'objet le personnel humanitaire et de l'insécurité ambiante, l'une des principales difficultés consiste pour lui à entrer au contact des populations touchées sans risques ni entraves, et en temps voulu. La réduction potentielle des effectifs des missions de maintien de la paix dans plusieurs pays, comme en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad, devrait rendre encore plus complexes la situation des populations touchées et les opérations humanitaires – en termes d'accès, de sécurité, de protection des civils et de logistique.

12. L'Afrique demeure en proie à plusieurs conflits. En Somalie, 3,2 millions de personnes, dont 1,4 million de déplacés et 1,5 million d'enfants mal nourris, ont besoin de recevoir une aide humanitaire, en raison de la combinaison d'un conflit qui se prolonge et de la sécheresse qui s'est installée dans certaines régions. En dépit des négociations menées avec les groupes armés locaux pour obtenir un droit d'accès pour le personnel humanitaire, la poursuite des hostilités militaires, des attaques perpétrées contre le personnel humanitaire chargé des secours et son matériel, ainsi que des obstacles bureaucratiques ont contraint de nombreuses organisations à se retirer ou à suspendre temporairement leurs activités dans certaines zones, ce qui a du même coup rendu toute programmation à long terme impossible. En 2009, on a comptabilisé 89 incidents de sécurité visant des membres du personnel humanitaire chargé des secours ou leur matériel : 10 d'entre eux ont été tués, 7 enlevés et 10 placés en détention. La diminution de la fréquence de ces incidents (au nombre de 154 en 2008) est due dans une large mesure à la réduction de la présence des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans certaines zones et à l'adoption par les agresseurs d'une nouvelle tactique, qui consiste à cibler l'infrastructure, les biens et les fournitures des organismes humanitaires.

13. Dans la région du Darfour, au Soudan, on dénombrait encore plus de 2 millions de déplacés pendant la période considérée. Bien que les organismes humanitaires commencent à mettre en place plus tôt des programmes de relèvement, l'insécurité demeure un fléau pour leur personnel. La tendance à la multiplication des enlèvements est particulièrement inquiétante. Huit agents d'organisations humanitaires internationales et six membres de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ont été enlevés, puis libérés. Dans le sud du Soudan, des accrochages entre tribus et des attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont fait plus de 2 000 victimes et on estime qu'ils ont provoqué le déplacement de 440 000 personnes – 83 000 l'auraient été en raison d'attaques de la LRA, qui a fait montre de la même brutalité qu'à l'accoutumée et continue d'enlever des enfants pour les recruter. L'insécurité alimentaire, aggravée par de trop faibles pluies, touche 4,3 millions de personnes et la couverture médicale très insuffisante fait que des millions d'autres sont vulnérables aux maladies contagieuses et souffrent en raison de besoins non satisfaits en matière de santé, en particulier de santé maternelle. L'accès du personnel humanitaire est demeuré limité dans de nombreuses parties du pays à cause de la complexité du soutien logistique et de la nécessité d'appliquer les procédures spécifiques qui régissent les opérations de

secours, ce qui a particulièrement pénalisé les organisations non gouvernementales présentes dans le nord du Soudan.

14. La situation humanitaire en République démocratique du Congo, en particulier au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, est demeurée extrêmement préoccupante. Les violations des droits de l'homme sont demeurées extrêmement nombreuses, prenant la forme d'actes de violence sexuelle et sexiste, de pillages, de travail forcé et de recrutement d'enfants soldats. Un total de 1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays n'ont toujours pas pu regagner leur domicile. Les entraves à l'accès du personnel humanitaire aux populations touchées ont persisté : insécurité, attaques de nature criminelle perpétrées contre ce personnel et infrastructure routière insuffisante, voire inexistante. Dans la Province orientale, les attaques de la LRA ont provoqué le déplacement de 300 000 personnes et, dans la Province de l'Équateur, ce sont 200 000 autres qui ont été déplacées en raison de conflits ethniques locaux, dont 118 000 ont gagné la République du Congo et plus de 18 000 la République centrafricaine.

15. En République centrafricaine, malgré quelques avancées sur la voie de la paix, les besoins de nature humanitaire demeurent très importants. Dans certaines zones concernées, 16 % des enfants âgés de moins de 5 ans sont sous-alimentés, 6,6 % très gravement. La généralisation de l'insécurité et des attaques prenant les civils pour cible a porté le nombre des réfugiés à plus de 137 000 et celui des personnes déplacées à environ 362 000. Quinze mille réfugiés ont fui vers le Tchad voisin, où l'absence de combat à grande échelle a entraîné une légère amélioration d'ensemble de la situation humanitaire, en dépit de la présence confirmée sur place de 250 000 réfugiés et 180 000 déplacés. Cependant, des difficultés importantes persistent en raison de l'insécurité chronique, tant en République centrafricaine qu'au Tchad, où la criminalité et le banditisme restreignent notablement l'accès du personnel humanitaire aux groupes de population dans le besoin.

16. En Asie, des millions d'individus continuent de faire face à des situations d'urgence complexe. En Afghanistan, la situation humanitaire est demeurée alarmante en raison de la combinaison d'un conflit armé persistant, de l'insécurité alimentaire et de catastrophes naturelles. On estime que 290 000 personnes environ ont été déplacées à l'intérieur du pays. Par rapport aux années précédentes, le nombre des civils tués en 2009 a été nettement supérieur, 67 % des décès étant imputables aux groupes d'opposition armés. En dépit d'une bonne récolte, plus de 7 millions d'Afghans souffraient encore d'insécurité alimentaire, pour deux raisons principales : l'accès aux marchés est semé d'embûches et le pouvoir d'achat des ménages ordinaires est généralement très faible. Inondations et séismes ont détruit des milliers de maisons et de terres cultivées. Quant aux interventions humanitaires, elles ont notablement pâti de l'insécurité, qui s'est notamment traduite par des attaques contre des agents d'organisations humanitaires.

17. Au Pakistan, plus de 2,5 millions de personnes avaient encore besoin d'une aide humanitaire. Quelque 2 millions d'individus sont retournés chez eux, mais on dénombrait encore plus d'un million de déplacés. Si la majorité de ces derniers avait trouvé un abri chez des familles d'accueil, 120 000 personnes étaient encore hébergées dans des camps. La capacité de fournir une assistance humanitaire était notablement réduite en raison de l'insécurité et des attaques délibérées dont a fait l'objet le personnel humanitaire chargé des secours. Au cours de la période à

l'examen, 18 agents d'organisations humanitaires ont été tués (dont 12 membres du personnel de l'ONU) et de nombreux autres ont été blessés.

18. À Gaza, le blocus imposé par Israël depuis 2007 a exacerbé encore les besoins humanitaires. Plus de 60 % des ménages sont concernés par l'insécurité alimentaire. Le relèvement, à la suite des dommages provoqués par l'offensive militaire israélienne baptisée « Plomb durci » en janvier 2009, a été fortement entravé par la persistance des restrictions applicables aux importations de matériaux de construction. À plusieurs reprises, j'ai joint ma voix à celle du Coordonnateur des secours d'urgence pour demander instamment la levée du blocus à Gaza et la liberté de circulation des produits humanitaires et commerciaux, à commencer par les fournitures destinées à des projets de nature humanitaire. En Cisjordanie, l'accès des Palestiniens aux terres cultivables et aux ressources était toujours restreint par la combinaison de trois facteurs : le Mur, les implantations et les bouclages. La poursuite de la démolition d'habitations a entraîné le déplacement de 262 Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Pendant la période à l'examen, 49 Palestiniens ont été tués et 1 106 blessés à l'intérieur des territoires palestiniens occupés, en raison des activités militaires israéliennes et par suite d'actes de violence commis par les colons. Les attaques palestiniennes, notamment les tirs de roquettes aveugles, ont quant à elles provoqué la mort de cinq Israéliens, blessé 174 personnes en Cisjordanie et à Gaza et entraîné le décès d'un ressortissant étranger dans le sud d'Israël.

19. En Iraq, la diminution de l'intensité de la violence et l'amélioration des moyens à la disposition du Gouvernement ont contribué à une stabilisation progressive de la situation humanitaire. Toutefois, 2,8 millions d'Iraqiens demeurent déplacés à l'intérieur du pays, 1,7 million d'autres cherchant toujours refuge à l'étranger. La situation humanitaire actuelle dans de nombreuses parties du pays résulte de divers facteurs – sanctions, conflits, sous-développement et abandon. Le manque d'eau, de logements, de nourriture, de protection, mais aussi d'accès à l'éducation et aux soins de santé, exige une présence continue de la part des organisations humanitaires.

20. Au Yémen, la situation est peu à peu devenue plus complexe. En août 2009, l'escalade du conflit armé dans le nord a provoqué des déplacements très nombreux. Plus de 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays reçoivent une assistance, mais de nombreux autres ne peuvent être secourus par les organisations humanitaires. Le cessez-le-feu conclu au début de 2010 a fait naître l'espoir que ces personnes pourraient rentrer chez elles, mais il demeure fragile. Une enquête sur l'insécurité alimentaire réalisée par le Programme alimentaire mondial (PAM) a souligné qu'un Yéménite sur trois souffrait de la faim de façon critique et que plus de 2,7 millions connaissaient l'insécurité alimentaire. Les collectivités d'accueil, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 170 000 réfugiés venus de Somalie et d'Éthiopie doivent lutter pour survivre à mesure que les mécanismes d'adaptation s'érodent et que les besoins en eau, en assainissement, en logement et en services de santé s'accroissent. Le Yémen connaît une pauvreté généralisée, que viennent aggraver le prix élevé des denrées alimentaires, des précipitations irrégulières et une croissance rapide de la population.

21. Certaines situations d'urgence appelant une intervention humanitaire se sont améliorées pendant la période à l'examen. Le Zimbabwe est passé du stade de la crise humanitaire à celui du relèvement progressif. Néanmoins, les besoins

humanitaires de milliers de personnes déplacées et de 1,6 million d'orphelins demeurent considérables, en particulier dans le domaine de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement. Pendant la saison où la famine fait rage, plus de 2 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire. À Sri Lanka, la dernière phase du combat entre les forces gouvernementales et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul a entraîné le déplacement de quelque 300 000 personnes. Bien que la majorité d'entre elles aient regagné leur district d'origine depuis la fin de 2009, il reste nécessaire, à bien des égards, de continuer d'apporter une aide à celles qui se trouvent toujours dans des camps, tout comme à celles qui sont rentrés chez elles et reconstruisent leur vie. Enfin, en Colombie, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (entre 3,3 et 4,9 millions) reste l'un des plus élevés du monde.

### III. Problèmes actuels

#### A. Comment agir dans des conditions très dangereuses

22. La capacité d'obtenir et de conserver un accès aux populations dans le besoin est une condition préalable essentielle pour que les organisations humanitaires nationales et internationales puissent accomplir leur mission primordiale, à savoir fournir une aide humanitaire et assurer un certain degré de protection à ces populations, d'une manière conforme aux principes humanitaires fondamentaux d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance. Il est très inquiétant de constater que la réussite de cette entreprise est de plus en plus souvent compromise car, d'une manière générale, les menaces dont font l'objet les organisations humanitaires et le nombre d'attaques délibérées perpétrées contre leur personnel, leur matériel, leurs installations et leurs véhicules se sont notablement multipliées. En outre, les organisations humanitaires sont parfois perçues comme étant affiliées à tel ou tel ordre du jour politico-militaire, aussi est-il dès lors plus difficile pour certains de croire en l'impartialité, en la neutralité et en l'indépendance de leurs représentants, tout comme en la nature protectrice des emblèmes des Nations Unies et des organisations humanitaires.

23. Comme on l'a souligné à l'occasion de la Journée mondiale de l'action humanitaire, le 19 août 2009, 260 agents d'organismes de secours humanitaires ont été tués, enlevés ou gravement blessés en 2008, contre 69 en 1998. Pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009, le Département de la sûreté et de la sécurité a fait état de 27 pertes parmi le personnel civil de l'ONU et de 36 parmi celui des organisations gouvernementales.

24. Les motifs des attaques perpétrées contre le personnel humanitaire varient. Il en existe plusieurs types, qui sont décrits ci-après :

25. *Attaques délibérées et ciblées contre les opérations humanitaires pour des raisons politiques ou liées à un conflit.* Les principales de ces raisons semblent être les suivantes : a) les agents d'organisations humanitaires sont perçus comme affiliés à une partie au conflit; b) l'organisation elle-même est la principale cible, en raison de l'action qu'elle mène ou de ses déclarations, en particulier lorsque celles-ci sont considérées comme importunes d'un point de vue culturel; c) la volonté d'empêcher qu'une aide soit apportée à tel ou tel groupe de population. Par exemple, en Afghanistan, des groupes d'opposition armés affiliés aux Taliban ont menacé les



organisations internationales dont ils estimaient qu'elles travaillaient en collaboration étroite avec les forces militaires internationales ou avec le Gouvernement et se sont employés à les décourager de rester sur place. Des attaques délibérées contre le personnel humanitaire ou son harcèlement suscitent également la préoccupation dans des pays tels que l'Iraq et la Somalie, ainsi que le Pakistan, où des locaux du PAM ont été attaqués en octobre 2009;

26. *Taux élevé de criminalité et de banditisme.* C'est un phénomène courant dans les zones où la loi et l'ordre sont bafoués de façon généralisée, où les groupes armés sont incomplètement démobilisés ou fragmentés et où les fournitures destinées aux secours sont vues comme des objectifs non protégés ou comme une possibilité offerte d'équiper et d'approvisionner à peu de frais des groupes armés. Des opérations humanitaires ont subi ce type de menace en République centrafricaine, au Soudan et au Tchad. En République démocratique du Congo, le personnel humanitaire présent au Nord-Kivu a dû faire face en moyenne à 11 incidents de sécurité par mois en 2009 – assassinats, enlèvements, agressions physiques, vols de voitures occupées, pillages de fournitures destinée aux secours et cambriolages de locaux. Cette tendance s'est encore aggravée au début de 2010. Les données récentes confirment la montée en flèche du nombre de pertes subies parmi les contractuels, au premier rang desquels les chauffeurs de camion;

27. *Attaques aveugles et attaques terroristes.* Dans plusieurs lieux où ils interviennent, les agents d'organisations humanitaires sont exposés à des actes de violence aveugle contre les populations civiles. Les attaques suicides et le recours à des engins explosifs artisanaux, souvent utilisés en Afghanistan et en Iraq, ont des répercussions négatives sur les opérations humanitaires, même si ces dernières ne sont pas directement ciblées. En général, de telles attaques se produisent dans des zones peuplées ou le long des principaux itinéraires de transport, susceptibles d'être fréquentés par le personnel humanitaire.

28. *Hostilités ouvertes, notamment frappes aériennes et opérations sur le terrain.* Les opérations de combat ouvertes posent aux agents d'organisations humanitaires des problèmes évidents de sécurité et de coordination, en particulier lorsque les parties au conflit ne respectent pas leurs obligations au titre du droit international humanitaire et ne permettent ni ne facilitent la prestation d'aide aux populations touchées par le combat et prises au piège dans des zones de conflit. En 2009, ce type de combat ouvert a restreint l'accès aux populations touchées par le conflit à Gaza, au Pakistan, en République démocratique du Congo, à Sri Lanka, en Somalie et au Soudan. En Somalie, rien qu'à Mogadiscio, quelque 80 000 personnes vulnérables ont été à plusieurs reprises coupées d'une aide alimentaire essentielle pendant des périodes prolongées en raison des combats.

### **Pratiques permettant d'agir dans des conditions très dangereuses**

29. Afin de fournir une assistance qui repose uniquement sur les besoins, il est important que les intervenants humanitaires désireux d'offrir leurs services aux populations touchées entrent en contact et engagent le dialogue avec toutes les parties au conflit, en donnant l'assurance, le cas échéant, que leur comportement sera neutre, impartial et indépendant. Les autorités nationales et locales, les collectivités concernées et leurs dirigeants, ainsi que les groupes armés de toutes sortes, sont alors plus enclins à accueillir favorablement le personnel humanitaire et cette démarche contribue à réduire sa vulnérabilité dans les endroits où règne

l'insécurité. Toutefois, pour être accepté, il faut pratiquer de façon déterminée et sur le long terme la politique de la main tendue aux dirigeants, aux collectivités et aux autorités et créer ainsi un climat de confiance au niveau local; entretenir des contacts directs et constants avec toutes les parties au conflit; se dissocier clairement de tous objectifs politiques et militaires; se montrer transparent en ce qui concerne le programme et les motivations de l'intervention; analyser soigneusement le milieu dans lequel on va intervenir et les diverses forces en présence.

30. L'expérience des organisations humanitaires présentes dans les zones reculées montre qu'un engagement à long terme – avant, pendant et après une urgence – est essentiel pour se faire accepter par les groupes de population qui reçoivent l'aide et par les parties au conflit, mais aussi pour apprendre à connaître le milieu dans lequel on opère et pour parvenir à constituer des réseaux efficaces avec les partenaires compétents. Pour se faire mieux accepter, il faut aussi offrir des services qui jouent un rôle déterminant pour les collectivités, s'adapter aux conditions locales en tablant sur la visibilité et les signes de reconnaissance (emblèmes, marquage des véhicules), utiliser les capacités nationales et locales et adhérer à des codes de conduite bien établis. Le mandat du Coordonnateur des secours d'urgence, énoncé dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dispose que l'intéressé doit entretenir des rapports structurés avec toutes les parties au conflit : dans bien des cas, cela a permis la mise en place d'arrangements liés à la sécurité et à l'accès, comme les couloirs humanitaires, la désignation de jours de tranquillité et la cessation temporaire des hostilités – ce qu'on appelle les « cessez-le-feu humanitaires ». En Afghanistan, par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires humanitaires ont coordonné avec succès des jours de tranquillité, qui ont été consacrés à des campagnes de vaccination avec l'approbation des Taliban.

31. Si davantage d'efforts sont nécessaires pour faire mieux accepter les organisations humanitaires et gérer les attentes des gouvernements, des bénéficiaires et des donateurs en conséquence, l'expérience acquise suggère aussi qu'il faut procéder en complément à une gestion avisée de la sécurité, ce qui inclut la collecte d'une information la plus complète possible et l'analyse localisée des risques de menaces – gages que ces organisations pourront continuer à fonctionner – mais aussi la mise en œuvre de mesures de sécurité concrètes si nécessaire. La nouvelle approche de la gestion de la sécurité par les Nations Unies a pour but de mettre les responsables des opérations humanitaires en position de maintenir leur présence et de poursuivre leurs activités. Le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier encourage l'application du principe selon lequel aucun programme ne saurait être exécuté dans l'insécurité – ce qui revient à dire que la composante sécurité fait partie intégrante des programmes. C'est prendre acte de l'importance que revêtent des stratégies efficaces de gestion de la sécurité – les moyens et les compétences devant être suffisants sur le terrain – et lui donner encore plus de poids. Cependant, le manque persistant de ressources adéquates, prévisibles et viables pour financer les activités liées à la sécurité opérationnelle, jusqu'au niveau du district, compromet souvent la capacité du Département de la sûreté et de la sécurité d'apporter un appui plus efficace à l'exécution des programmes lorsque la situation en matière de sécurité est complexe.

32. Afin de préserver cette capacité de fonctionner dans des conditions très dangereuses, mais aussi de travailler avec les collectivités et leurs dirigeants au plan

local, nombre d'organisations humanitaires ont à maintes reprises financé la gestion de la sécurité au moyen d'appels humanitaires. Toutefois, cette procédure n'est que partiellement efficace. La sécurité demeure l'une des composantes des appels globaux qui passent le plus souvent après les autres, d'où un financement insuffisant. À titre d'exemple, en 2009, le montant des fonds alloués à la sécurité n'a représenté que 35 % du budget nécessaire. En conséquence, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a vu se multiplier les demandes de subventions à court terme à l'appui des composantes des interventions humanitaires liées à la gestion de la sécurité. Or, une gestion des risques en matière de sécurité qui permet à l'action humanitaire d'être menée efficacement requiert des investissements à long terme de la part des États Membres et ne saurait être financée de façon viable par des subventions à court terme ou ponctuelles.

33. Des efforts supplémentaires ont également été consentis pour consolider la stratégie « Sauver des vies ensemble », qui a pour but le renforcement de la coopération en matière de sécurité entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales grâce à des échanges d'informations et à la diffusion des meilleures pratiques en la matière. À l'appui de sa mise en œuvre, le Groupe de coordination de la sécurité du Comité permanent interorganisations a constitué une équipe spéciale composée de membres du personnel de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, sous l'autorité du Département de la sûreté de la sécurité. Sur le terrain, on a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie, élément de base de la structure humanitaire.

34. Pour que les organisations qui en ont la charge puissent agir dans des conditions très risquées tout en s'acquittant de leurs mandats respectifs, il est d'une importance fondamentale que la présence des opérations humanitaires soit acceptée. Il est tout aussi essentiel de définir et d'encourager des pratiques qui permettent à ces organisations de rester sur place plutôt que d'agir à distance ou de ne pas agir du tout. À cet égard, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire a demandé un examen indépendant des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les initiatives, mécanismes, procédures et arrangements sur le terrain qui permettent aux organisations humanitaires de continuer à agir dans des conditions très risquées. Cette étude devrait être menée à son terme en décembre 2010 et ses auteurs recommanderont des approches stratégiques et des modalités pratiques visant à préserver la capacité, pour les organisations humanitaires, de mener à bien leurs opérations, où qu'elles soient nécessaires, avec l'appui de la nouvelle approche en matière de gestion de sécurité conçue par le Département de la sûreté de la sécurité.

## **B. Vulnérabilité et besoin d'aide humanitaire**

35. Le système d'intervention humanitaire actuel, qui a évolué ces dernières décennies, est principalement activé par des événements qualifiés de « chocs » tels que des conflits ou des catastrophes naturelles qui surviennent subitement. Les mécanismes déclencheurs sont beaucoup moins développés en ce qui concerne les catastrophes dont la dynamique est lente, telles que les sécheresses, ou encore les crises d'ordre structurel provoquées par d'autres crises de portée mondiale – financière, alimentaire ou énergétique. De plus, on dispose de fort peu d'analyses probantes quant aux mécanismes nécessaires pour permettre de répondre aux besoins humanitaires critiques dans l'optique du développement au sens large, ce

qui fiat que la communauté humanitaire a du mal à respecter l'impératif fondamental qui consiste à répondre aux besoins quel que soit l'endroit où ils se font jour et quelle que soit leur origine.

36. Pour répondre à l'ensemble des besoins humanitaires de façon plus équitable, il faudrait donc envisager de passer d'un système dans lequel les interventions sont dictées par des événements à un système dans lequel elles soient davantage axées sur les besoins et déclenchées par le franchissement d'un seuil de vulnérabilité. Pour ce faire, il faut reconnaître que les besoins humanitaires ne procèdent pas seulement de situations dont on décrète qu'il s'agit d'« urgences humanitaires », mais qu'ils tiennent aussi parfois à la lenteur du développement, et que l'aggravation progressive de la vulnérabilité qui en résulte ne conduit pas nécessairement à parler de crise humanitaire. On ne suggère pas pour autant de ne plus déclencher les mécanismes d'intervention humanitaire établis en cas de choc, mais l'ensemble des intervenants humanitaires à l'échelle internationale doit déterminer plus clairement ce qu'il convient de faire en réponse aux situations de vulnérabilité chronique et critique, en s'appuyant notamment sur des indicateurs qui s'appliquent à l'échelle du système et couvrent de multiples risques et sur des systèmes efficaces de suivi, grâce auxquels il soit possible de prendre conscience que la concomitance de problèmes de portée mondiale et d'une vulnérabilité préexistante entraîne un accroissement des besoins humanitaires, et qui permettent de déterminer les points de rupture. Cela posé, il faut aussi admettre que le système d'intervention humanitaire existant, compte tenu des ressources qui lui sont allouées actuellement, ne permettra peut-être pas de faire face à tous les besoins qui auront été ainsi déterminés. Il est donc important que tous ceux qui agissent sur le terrain humanitaire et sur celui du développement combinent leurs efforts selon des modalités nouvelles.

#### **Besoins humanitaires et vulnérabilité : la part imputable aux problèmes de portée mondiale**

37. Les analyses portant sur les endroits où les besoins humanitaires se sont intensifiés ou accrus suggèrent trois tendances : a) la gravité des cas de vulnérabilité chronique existants peut être exacerbée par des problèmes mondiaux et par la fréquence et/ou l'ampleur accrue des catastrophes naturelles, qui provoquent l'apparition de nouveaux cas de vulnérabilité critique et la multiplication des situations nécessitant une intervention humanitaire; b) le nombre des individus concernés croît encore si l'on englobe les nouveaux bénéficiaires d'une aide à mesure que la vulnérabilité se généralise – par exemple, ceux qui ne reçoivent pas les services dont ils auraient besoin, comme les populations urbaines démunies; c) il arrive que des besoins humanitaires critiques aillent de pair avec un sous-développement chronique, ce qui requiert une intervention humanitaire temporaire, mais aussi la poursuite des efforts déployés en faveur du développement.

38. Les exemples abondent de problèmes de portée mondiale qui ont créé ou exacerbé des besoins humanitaires. En 2008-2009, au Kirghizistan et au Tadjikistan, deux pays qui occupent une position médiane sur l'indice du développement humain et qui sont donc considérés comme des pays en développement, on a pu constater de quelle manière la concomitance temporaire entre, d'une part, une grave insécurité sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, énergétique et en eau au niveau local et, d'autre part, des facteurs mondiaux tels que les prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie et le ralentissement économique international, pouvait

entraîner l'apparition de besoins humanitaires critiques. Le Niger offre un exemple d'une situation critique lente à se mettre en place : sous la pression de multiples problèmes de portée mondiale tels que la pauvreté chronique, la dégradation de l'environnement, une croissance rapide de la population, la désertification, la sécheresse, une grave pénurie d'eau et d'autres incidences climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, des besoins chroniques ont cédé la place à des besoins humanitaires critiques. Selon une enquête de décembre 2009, quelque 7,8 millions de personnes souffraient en raison d'une pénurie alimentaire extrême. Toutefois, du fait qu'il est perçu comme un pays en développement, le Niger éprouve des difficultés à mobiliser des ressources humanitaires. Récemment, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a sollicité l'engagement des États Membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'organisations humanitaires dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sahel, l'objectif étant de progresser vers un partage de la nourriture selon des modalités commerciales au sein de la région. Le Kenya est un autre pays où de multiples problèmes de portée mondiale ont aggravé la vulnérabilité et les besoins humanitaires, non seulement parmi les populations rurales et les groupes de déplacés, mais aussi parmi les plus démunis dans les taudis urbains – que l'absence de précipitations et la sécheresse et la pénurie d'eau qui s'ensuivent poussent à migrer en permanence.

**La voie à suivre : des interventions axées sur les besoins plutôt que dictées par les événements**

39. Les tendances illustrées plus haut imposent que l'on mette davantage l'accent sur la prévention et la préparation, que l'on améliore le suivi, l'évaluation et l'analyse de la vulnérabilité critique dans des secteurs très divers et que l'on noue des partenariats plus étroits avec les gouvernements, les partenaires de développement et des organisations qui disposent des capacités voulues pour analyser les tendances mondiales et leur impact sur la vulnérabilité. Cela facilitera l'adaptation à des situations dans lesquelles les stratégies d'entrée et de retrait des secours humanitaires sont peut-être plus difficiles à définir et contribuera à faire mieux percevoir quels sont les seuils à ne pas dépasser aux plans mondial et régional : au bout du compte, on pourra ainsi répondre de façon plus effective et plus opportune aux besoins associés à une situation de vulnérabilité croissante.

40. Sur le plan opérationnel, cette évolution – d'une réponse dictée par les événements à des interventions axées sur les besoins – requiert l'instauration d'un système humanitaire grâce auquel on puisse : a) contribuer à faire reculer la vulnérabilité et à renforcer l'adaptabilité grâce à l'amélioration des activités de réduction des risques et de la capacité d'intervention en cas d'urgence; b) améliorer les modalités du suivi et de la détermination de la vulnérabilité et des besoins humanitaires critiques; c) renforcer les partenariats avec les gouvernements, les acteurs du développement et autres parties prenantes, afin de rendre possibles le transfert de connaissances et une analyse plus prompte des implications potentielles (comme c'est aujourd'hui le cas en ce qui concerne le relèvement rapide). Certes, d'aucuns refusent parfois d'admettre l'existence de besoins humanitaires par crainte de voir leur image se ternir aux yeux des investisseurs et de perdre des ressources financières allouées au développement, mais si l'on détecte plus tôt l'émergence de besoins humanitaires grâce à un système d'indicateurs fiables, cela permettra aux coordonnateurs résidents des Nations Unies de porter rapidement ces besoins à

l'attention des gouvernements et de concevoir, en consultation étroite avec les autorités compétentes et les collectivités concernées, une réponse adéquate, opportune et efficace, à l'appui des stratégies générales de développement existantes.

41. Un certain nombre d'activités interorganisations permettent déjà de mieux détecter et d'assurer un meilleur suivi de la vulnérabilité, et donc de déclencher des mécanismes d'intervention humanitaire appropriée. Dans son rapport sur la détection et l'action rapides, le Comité permanent interorganisations fait la synthèse en temps réel de l'information obtenue auprès des intervenants humanitaires sur le terrain; cet outil permet aux gestionnaires des situations d'urgence de surveiller les menaces persistantes et émergentes, en particulier celles que suscitent des phénomènes lents à se concrétiser. En 2009, il a appelé l'attention sur une détérioration des conditions de l'aide humanitaire au Kirghizistan, au Niger et au Yémen : sur place, les intervenants ont pu atténuer la crise grâce à des activités de sensibilisation menées à un haut niveau par le Coordonnateur des secours d'urgence, à la détermination des risques et à la mise en place préalable des stocks destinés aux secours. Un certain nombre d'intervenants humanitaires utilisent aussi des outils de suivi de la vulnérabilité interne. Par exemple, l'outil de suivi mondial du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Global Focus Model) permet d'analyser les risques, les facteurs de vulnérabilité et les capacités d'intervention au niveau national grâce à un certain nombre d'indicateurs quantitatifs.

42. Une bonne évaluation des capacités nationales et des mécanismes d'adaptation des populations touchées est également une composante essentielle de toute intervention efficace. Au sein du système des Nations Unies avec la coopération de la Banque mondiale, l'élaboration d'un dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts est en cours. Il permettra de recueillir et d'analyser en temps réel des données permettant de détecter des déclencheurs de vulnérabilité, en particulier à la suite de chocs exogènes tels que la crise financière, et de mener des campagnes de sensibilisation à cette vulnérabilité. Une initiative régionale récemment lancée au Sahel occidental fait appel aux compétences spécialisées du Service d'analyse et cartographie de la vulnérabilité du PAM aux fins de la conception de cartes sur lesquelles sont isolées des poches de besoins critiques, repérées grâce à des données extraites d'enquêtes globales sur les ménages. L'objectif de telles initiatives est de contribuer à la détection plus rapide et plus précise des besoins humanitaires et de mettre en œuvre des interventions plus efficaces dans de meilleurs délais.

43. Pour répondre aux besoins humanitaires lorsque les risques sont multiples et en présence de phénomènes à évolution lente, il est essentiel de renforcer les partenariats entre intervenants humanitaires et acteurs du développement : c'est en effet le moyen de combler les lacunes en matière de connaissances relatives aux répercussions des problèmes de portée mondiale et de mettre en commun efforts déployés et ressources existantes. Face à certains problèmes de portée mondiale, les partenaires de développement non traditionnels, comme l'Agence internationale de l'énergie, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou l'Organisation de coopération et de développement économiques, pourraient ainsi puiser dans des compétences analytiques et techniques complémentaires et donc tirer des enseignements des indicateurs de seuil critique. Les efforts coordonnés qui ont été consentis pour lutter contre la crise alimentaire de 2008-2009 et la mise en œuvre accélérée de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans des situations à haut risque sont deux exemples récents de tels partenariats. L'Équipe spéciale de

haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a demandé que les intervenants humanitaires et les acteurs du développement s'engagent simultanément, plutôt que successivement, pour répondre aux besoins immédiats des collectivités victimes d'insécurité alimentaire et s'attaquer aux causes structurelles à long terme de cette insécurité. De leur côté, les organismes à vocation humanitaire s'emploient à mieux intégrer activités d'intervention et de prévention et mesures d'adaptation aux changements climatiques : grâce à des initiatives axées sur le développement des capacités, ils améliorent du même coup la résistance des collectivités vulnérables aux changements climatiques. Le soutien accordé à l'action menée par certains gouvernements pour remettre en état des terres et des ressources en eau dans des zones en proie à l'insécurité alimentaire et les initiatives « nourriture contre travail », qui reposent sur des activités d'adaptation au climat au plan local, en sont des exemples.

44. Il faudra du temps pour renforcer un système d'intervention humanitaire qui a mis plusieurs décennies à se développer, mais principalement en réponse à des événements ponctuels, et pour le rendre mieux à même de résorber les vulnérabilités structurelles afin de faciliter l'action des gouvernements. Les progrès enregistrés sur le plan des technologies de l'information et des techniques d'évaluation peuvent favoriser cette évolution, qui pourrait elle-même susciter un engagement plus systématique des intervenants compétents en permettant une meilleure définition des priorités par les organisations concernées, une mobilisation plus efficace de ressources financières et l'exécution d'activités de sensibilisation auprès de décideurs à un haut niveau. Cependant, il faut commencer par présenter de façon toujours plus claire les implications d'une telle approche aux gouvernements hôtes, aux donateurs et aux collectivités bénéficiaires, en tenant compte de la situation propre à chaque pays et des problématiques qu'il convient d'aborder avec précaution.

## **IV. Progrès accompli en matière de coordination de l'aide humanitaire**

### **A. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire**

#### **Moyens d'action et coordination sur le terrain**

45. L'ONU et ses partenaires humanitaires continuent de s'employer à réunir selon un échéancier prévisible les moyens voulus pour mener des interventions coordonnées de façon responsable. Au niveau mondial, l'architecture humanitaire s'est encore renforcée grâce à l'amélioration de la planification préalable par l'ensemble des groupes sectoriels, à la constitution de nouveaux fichiers pour le recrutement de renforts, au perfectionnement des outils et des normes existants à l'appui du personnel de terrain, aux progrès notables enregistrés en matière de prise en compte systématique par les organismes chefs de groupe des rôles et responsabilités attribués à chaque groupe sectoriel, et à l'élaboration de directives à l'intention du Comité permanent interorganisations, notamment pour la constitution d'équipes de pays humanitaires – les acteurs concernés, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies, devant tous être sur un pied d'égalité dans le cadre de ce type de partenariat.

46. Sur le terrain, la capacité de coordination a été renforcée grâce à la formation des chefs d'organisation et des coordonnateurs de groupes sectoriels, en s'appuyant sur leur capacité de diriger et de guider des interventions humanitaires avec efficacité. L'approche par groupes sectoriels<sup>1</sup> est désormais utilisée dans presque tous les pays où se trouve un coordonnateur des opérations humanitaires, ce qui permet aux gouvernements hôtes et aux autorités locales d'entrer en contact avec l'ensemble des intervenants humanitaires grâce à des points d'accès au système clairement balisés – principe du « guichet unique ». En outre, des mécanismes de coordination des groupes sectoriels sont désormais systématiquement mis en place chaque fois qu'une nouvelle situation d'urgence se déclare qui appelle des interventions à grande échelle de la communauté internationale, ou en cas d'apparition de nouvelle crise ayant des répercussions sur des situations d'urgence chronique.

47. Une évaluation indépendante de l'efficacité opérationnelle et des principaux résultats de l'approche par groupes sectoriels a été achevée au début de 2010. Elle a conclu que l'investissement dans cette approche s'était avéré judicieux, mais que les organisations humanitaires devaient néanmoins continuer à en parfaire la mise en œuvre. Globalement, les mécanismes de coordination des groupes sectoriels permettent de mieux détecter les lacunes des interventions et de réduire les doubles emplois, de répondre plus efficacement aux besoins, d'orienter de façon prévisible les réponses sectorielles, et ils rendent plus solides et plus ouverts les partenariats entre les divers acteurs concernés, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies. Les auteurs de cette évaluation ont également fait observer que, grâce à l'approche par groupes sectoriels, les interventions humanitaires seraient encore plus performantes, d'où un profit encore plus grand pour les populations bénéficiaires. Ils ont fait un certain nombre de recommandations tendant à ce que la mise en œuvre de l'approche groupée soit améliorée et que les possibilités qu'elle offre soient donc exploitées à plein. Pour ce faire, il faudrait notamment obtenir que les groupes sectoriels coordonnent de façon adéquate leur action avec celle de structures locales et nationales sur le terrain, de façon à tirer parti des capacités nationales; mieux tenir compte des aspects multidimensionnels et intersectoriels – problématique hommes-femmes, âge, environnement et VIH/sida – dans le cadre des interventions humanitaires; améliorer la coordination entre groupes sectoriels. Le Comité permanent interorganisations prépare actuellement un plan de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de cette évaluation.

**Amélioration de la coordination de l'action humanitaire :  
le système des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs  
des opérations humanitaires**

48. Le renforcement de la direction des interventions humanitaires sur le terrain demeure une priorité élevée des organisations qui en ont la charge. Des progrès ont été accomplis à trois titres : le cadre normatif qui régit les fonctions exécutives en matière de coordination de ces interventions a été remanié; les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires et leurs adjoints, ainsi que

---

<sup>1</sup> Bien que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne participe pas à l'approche sectorielle, la coordination entre ses interventions et celles du système des Nations Unies se poursuivra de façon à garantir la complémentarité et l'efficacité des opérations et à mieux satisfaire les besoins des populations touchées par des conflits armés et autres situations impliquant des actes de violence.



leurs équipes respectives, ont une meilleure connaissance des outils existants et des exigences en matière de coordination de ces opérations; le nombre de candidats qualifiés à des postes de direction dans le domaine de la coordination des opérations humanitaires a augmenté. Du fait que les fonctions exécutives en matière de coordination des interventions humanitaires procèdent dans une large mesure du système des coordonnateurs résidents, des liens plus étroits ont été instaurés avec ce système, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement.

49. Conscient que le vivier de candidats qualifiés pour occuper les postes de direction dans le domaine de la coordination des opérations humanitaires est trop limité, le Comité permanent interorganisations a instauré une réserve de coordination humanitaire en juillet 2009, fichier dans lequel le Coordonnateur des secours d'urgence peut sélectionner des candidats aux postes de coordonnateur des opérations humanitaires, de coordonnateur adjoint des opérations humanitaires ou à d'autres postes de direction d'opérations humanitaires, le cas échéant. En mars 2010, étaient inscrits sur ce fichier 27 individus qualifiés appartenant à 10 organisations différentes, dont 4 extérieures au système des Nations Unies. Il est également possible de choisir des coordonnateurs résidents dans ce fichier. Le Coordonnateur des secours d'urgence peut y puiser des candidats pour les postes à pourvoir dans des pays où les coordonnateurs résidents exercent également les fonctions de coordonnateur des opérations humanitaires ou dans lesquels ils sont susceptibles de les exercer de temps à autre.

50. Grâce à ces initiatives et à d'autres encore, les attentes placées par les partenaires de l'action humanitaire dans ceux qui exercent les fonctions exécutives en matière de coordination des interventions humanitaires sont devenues plus claires et plus convergentes; quant à ceux qui exercent ces fonctions, ils sont mieux à même de s'acquitter de cette tâche; enfin, le fichier de candidats à ces postes exécutifs s'est enrichi, d'où une palette de choix plus large.

#### **Prévisibilité des interventions : financement de l'aide humanitaire**

51. Pour que les interventions humanitaires soient efficaces, elles doivent être financées en temps opportun et les ressources qui leur sont allouées doivent répondre aux besoins les plus impérieux. En dépit du ralentissement économique mondial de 2009, le système de financement de l'action humanitaire des Nations Unies a continué de se développer et, c'est plus important, a gagné en efficacité et en transparence. Les fonds communs demeurent des outils précieux en ce qu'ils facilitent des interventions rapides et une assistance immédiate qui permettent de sauver des vies : on songe en particulier au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, aux fonds de financement commun au niveau national (fonds humanitaires communs et fonds d'intervention pour les urgences humanitaires) et à d'autres mécanismes de financement de l'action humanitaire tels que le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

52. Les contributions versées au titre de la procédure d'appel global ont atteint 6,9 milliards de dollars en 2009, soit près du double du montant obtenu deux ans plus tôt; pourtant, des disparités notables persistent d'un secteur à l'autre quant à la répartition des fonds récoltés. Le montant versé au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est passé de 453 millions de dollars en 2008 à 401 millions de dollars en 2009, mais cette diminution était due en grande partie aux

fluctuations des taux de change. En 2009, quelque 22 États Membres ont accru leur contribution au Fonds en monnaie nationale et 17 autres pays sont venus grossir les rangs des pays donateurs; ce sont désormais 117 États qui y contribuent. Les montants versés aux fonds de financement commun au niveau national ont également diminué entre 2008 et 2009, puisque leur total est passé de 407 à 339 millions de dollars. Cinq nouveaux fonds d'intervention pour les urgences humanitaires au niveau des pays ont été instaurés au cours de la période à l'examen, ce qui porte leur nombre à 18.

53. On a continué de s'employer à améliorer l'efficacité et la transparence de tous les mécanismes de financement. S'agissant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et de la procédure d'appel global, les mesures de responsabilisation ont été renforcées grâce à l'élaboration d'un projet de dispositif de suivi de la performance et de responsabilisation et à l'expérimentation de la remontée d'informations au sujet des résultats obtenus par les groupes sectoriels. Les systèmes de suivi ont été encore perfectionnés dans le cas des fonds de financement commun de l'Éthiopie, de l'Iraq, de la République démocratique du Congo et des territoires palestiniens occupés. Le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire a lui aussi renforcé sa capacité d'administrer ces fonds en instaurant à Genève un service qui se consacrera uniquement à cette tâche.

#### **Harmonisation de l'évaluation des besoins**

54. Il est essentiel de procéder à des évaluations crédibles des besoins pour améliorer l'efficacité et la précision de l'aide fournie et mieux responsabiliser les parties prenantes. C'est aussi une condition préalable pour faire évoluer le système d'intervention humanitaire : aujourd'hui axé sur l'offre, il devrait l'être davantage sur les besoins. L'ONU et ses partenaires ont poursuivi l'harmonisation et l'intégration de leurs évaluations des besoins, ainsi que le renforcement de leurs capacités de collecte et de gestion de l'information, notamment d'analyse de données ventilées par sexe et par âge. Le Groupe de travail sur l'évaluation des besoins du Comité permanent interorganisations, en consultation avec le Groupe d'étude sur la gestion des ressources en matière d'information du Comité, a conçu des directives opérationnelles et des indicateurs pour les évaluations intersectorielles des besoins, renforcé les capacités des intervenants humanitaires en constituant un fichier d'experts prêts à apporter leur appui aux évaluations des besoins au cours des premières phases d'une intervention, et conçu un outil qui permet de rassembler et de présenter des éléments d'information relatifs à l'action humanitaire.

55. Le Groupe de travail sur l'évaluation des besoins s'est alors attelé à la production d'un ensemble de directives accompagnées d'indicateurs essentiels pour les évaluations; d'une « boîte à outils » en ligne, qui réunit plus de 100 instruments et documents d'orientation pour les évaluations des besoins, afin que le personnel présent sur le terrain y ait accès plus facilement; d'un outil d'application multisectorielle, qui réunit sous une forme cohérente et accessible des éléments d'information essentiels sur l'action humanitaire à l'intention des équipes de pays humanitaires, et qui a été baptisé « tableau de bord humanitaire ». Toujours en cours d'élaboration, il viendra étayer l'approche par groupes sectoriels en proposant un dispositif de regroupement des éléments d'information fournis par chaque entité à l'issue des évaluations des besoins, sous une forme qui permette une présentation harmonisée des besoins d'un groupe sectoriel à un autre ainsi que l'analyse des

lacunes et des tendances, ce qui bénéficiera aux équipes de pays humanitaires et aux autres partenaires essentiels de l'action humanitaire.

### **Partenariats**

56. En février 2010, à Genève, une troisième réunion s'est tenue au titre du Dispositif mondial d'aide humanitaire : elle a rassemblé 11 participants du système des Nations Unies, ainsi que des représentants d'autres organismes intergouvernementaux, du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de 31 organisations non gouvernementales qui, pour nombre d'entre elles, sont basées dans des pays en développement d'Afrique et d'Asie. La réunion de cette année a été l'occasion pour les intervenants humanitaires de faire le bilan des progrès accomplis en termes de partenariats. Depuis 2006, les « principes de partenariat » sont diffusés et progressivement mis en œuvre au niveau mondial sur le terrain, tant par les membres du Comité permanent interorganisations que par les organisations non gouvernementales au sens large. Les participants se sont félicités de l'élargissement et de la plus grande ouverture de la composition des équipes de pays humanitaires. Parmi les sujets abordés, on citera la capacité de prêter assistance en toute sécurité et dans le respect de certains principes, ou encore les directives et approches pertinentes pour la coordination entre civils et militaires. Les participants se sont aussi penchés sur la nécessité d'instaurer un « nouveau modèle d'action humanitaire », qui réduirait la taille de l'« empreinte » laissée par le système d'intervention humanitaire international : l'idée est d'investir davantage dans le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux, de manière à les placer au cœur de l'action humanitaire, en particulier au niveau local.

### **Développement du potentiel de planification préalable des interventions humanitaires**

57. La planification préalable des interventions est un point de passage obligé pour que la prestation des secours humanitaires soit rapide, prévisible et efficace; elle implique qu'un certain nombre d'activités soient menées aux niveaux local, national et mondial. S'agissant de la planification préalable au sens large, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire met principalement l'accent sur la coordination au plan international. Le Bureau doit lui-même améliorer sa capacité de réaction, aider les acteurs du système d'intervention humanitaire international à mieux se préparer et travailler avec les autorités nationales et la société civile afin qu'elles soient mieux armées pour solliciter et recevoir l'aide humanitaire de la communauté internationale et collaborer avec elle.

58. Un ensemble d'entités du système des Nations Unies, d'organisations humanitaires et d'organisations non gouvernementales apportent leur appui aux activités de planification préalable qui visent à renforcer les capacités des gouvernements de faire face aux urgences humanitaires. Actuellement, tels sont les principaux mécanismes et les principales activités du système des Nations Unies en la matière : l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, les missions de planification préalable du Système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, un programme thématique consacré à la prévention des catastrophes dans une optique sanitaire, ainsi que – sur une base régulière – des activités de renforcement des capacités, des séances de formation et la diffusion de directives sur la préparation aux situations d'urgence. L'ONU

poursuit également sa coopération avec la FICR, encourageant les gouvernements à utiliser les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.

59. L'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe est un programme interorganisations à l'exécution duquel contribuent le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). Il s'agit de favoriser le renforcement des capacités des gouvernements d'intervenir au plan national en fournissant des services consultatifs, en concevant des lignes directrices et en les diffusant, en assurant une formation et en menant des activités de facilitation, en mettant en commun des connaissances et en constituant des réseaux au profit de partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de cette initiative, on a entrepris des activités pour venir en aide à certains acteurs nationaux en Jamaïque, au Kenya et en Namibie, ainsi qu'à 12 autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes en Europe orientale. À la demande des autorités nationales, des équipes de pays humanitaires ont également mené un certain nombre d'activités de renforcement des capacités en Asie, notamment au Bhoutan, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Thaïlande et au Viet Nam. On considère que ces activités, axées sur la planification préalable des interventions, s'inscrivent dans une entreprise aux ramifications plus vastes dont l'objet est la prévention des catastrophes, qui inclut aussi des activités visant à atténuer les effets des phénomènes naturels dangereux, par exemple la promotion de règlements de construction plus stricts.

60. En Afrique, pour renforcer les capacités d'intervention des gouvernements, l'ONU a apporté son appui à la conception de plans nationaux de préparation en prévision des catastrophes au Ghana, au Sénégal et au Togo, ainsi qu'à la mise en place de systèmes de gestion conjointe des crises au Bénin, au Ghana et au Nigéria. Au plan régional, des activités de renforcement des capacités ont été menées au sein de l'Union africaine, aux trois titres suivants : intervention en cas de catastrophe naturelle, gestion des fonds humanitaires et appui à l'élaboration de directives sur la coordination entre civils et militaires et sur la protection des civils.

### **Règles et procédures du Secrétariat pour des interventions humanitaires rapides en cas d'urgence**

61. La rapidité des interventions est cruciale dans les situations d'urgence humanitaire. En cas de séisme, par exemple, l'expérience montre que les chances de sauver des vies diminuent notablement une fois passées les premières 72 heures. Prenant cette donnée en compte, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/182, a demandé à l'ONU d'établir des règles et procédures spéciales qui permettent de procéder rapidement au recrutement du personnel de secours, à l'achat des fournitures et du matériel nécessaire et au décaissement des fonds d'urgence. Dans sa résolution 64/76, elle a prié le Secrétaire général de lui faire savoir dans quelle mesure les règles et procédures actuelles du Secrétariat étaient compatibles avec cet impératif (voir aussi par. 47 à 49 ci-dessus).

62. Les moyens supplémentaires disponibles pour la coordination de l'aide humanitaire au sein du Secrétariat en période de pointe sont fournis en priorité par les bureaux régionaux du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire,

appuyés par ses dispositifs de déploiement de personnel tels que le fichier pour les interventions d'urgence et le programme de partenariats sur pied d'intervention, dont la réaction en cas d'urgence est de plus en plus efficace et rapide. Cependant, les procédures actuellement appliquées par le Secrétariat, trop nombreuses et conçues dans une large mesure pour répondre aux besoins d'une organisation opérant depuis un siège au service d'organes intergouvernementaux, ne correspondent pas toujours aux besoins d'une entité telle que le Bureau, censé agir rapidement sur le terrain. Elles ont donc généralement pour effet de retarder le recrutement du personnel nécessaire pour les interventions d'urgence. À titre temporaire, le Secrétariat, conformément aux procédures officielles, a expérimenté une méthode de recrutement sur le terrain mise au point par le Bureau. Il s'agit de choisir parmi des candidats qualifiés pour exercer telles ou telles fonctions et qui ont fait l'objet d'une présélection, ce qui réduit le laps de temps nécessaire pour le recrutement. En réponse au séisme qui a frappé Haïti, le Secrétariat a lui-même adopté des mesures spéciales permettant le recrutement rapide de candidats extérieurs au système sur la base d'engagements de durée déterminée. Cependant, ces mesures demeurent ponctuelles et il est nécessaire de normaliser les procédures de recrutement rapide en cas d'intervention d'urgence.

63. Pour que le personnel présent sur le terrain soit opérationnel, il doit aussi être équipé de façon adéquate, et ce rapidement. Cependant, les procédures administratives qui gouvernent actuellement l'achat et le soutien logistique au Secrétariat ne sont pas conçues pour les situations d'urgence et sont susceptibles d'entraîner des retards. Pour remédier partiellement à cette situation, le Bureau a mis en place une petite structure centralisée où sont entreposés des stocks pour déploiement rapide, qui permet la mobilisation immédiate de certains types de matériel. Cependant, il est nécessaire de procéder à d'autres améliorations et, à cette fin, le Bureau a sollicité une délégation de pouvoir complémentaire au titre des achats et s'emploie à coopérer de façon plus systématique avec le Département de l'appui aux missions.

## **B. Application du principe d'égalité des sexes; prévention de la violence sexiste dans le cadre de l'action humanitaire et plan d'action pour y faire face**

64. Le renforcement de la coordination des programmes axés sur la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste, de la responsabilisation de ceux qui ont la charge de leur exécution et des moyens qui leur sont alloués, demeure une priorité pour l'ensemble des intervenants humanitaires. Des conseillers spécialisés ont apporté un appui technique pour que la parité des sexes soit prise en compte de façon systématique dans 25 situations d'urgence et le Comité permanent interorganisations a conçu un ensemble d'outils et de directives pour intégrer harmonieusement la lutte antisexiste aux activités de secours humanitaires et renforcer la coordination s'agissant de la violence sexiste.

65. À titre d'exemple, le Comité permanent interorganisations a mis en place un marqueur de la parité des sexes qui donne aux projets humanitaires une note comprise entre 1 et 3 selon qu'ils sont suffisamment bien conçus pour prendre en compte la question de l'égalité des sexes ou réduire la discrimination ou les inégalités fondées sur le sexe. Cet outil permettra un meilleur suivi des fonds

alloués aux programmes axés sur les problèmes des femmes et la violence sexiste dans tous les appels humanitaires et tous les mécanismes de financement, y compris la procédure d'appel global, les appels du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les mécanismes de financement commun, et il aidera ceux qui œuvrent dans le cadre des groupes sectoriels à mieux intégrer l'exigence de parité des sexes dans leurs stratégies. Un outil est également à l'étude, qui devrait permettre d'assurer un meilleur suivi de la prise en compte de la problématique hommes-femmes au cours de la phase de relèvement.

66. En mars 2010, le Comité permanent interorganisations a également inauguré un cours en ligne (« Besoins différents – égalité des chances : accroître l'efficacité de l'action humanitaire en faveur des femmes, des jeunes filles, des garçons et des hommes ») qui a pour objet de rendre les agents des organisations humanitaires mieux à même d'appliquer le principe de parité des sexes dans le cadre des programmes qu'ils exécutent. Le cours en question s'inspire du guide du Comité pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire et des directives en matière de violence sexiste. Les organisations humanitaires sont encouragées à l'adopter et à en faire une composante obligatoire de l'apprentissage de leur personnel.

67. Par ailleurs, le Comité a approuvé un ensemble de directives multisectorielles sur les stratégies en matière de combustibles pour la cuisson des aliments : y sont énoncées des activités essentielles que doivent mener les groupes sectoriels ou des organisations compétentes, ainsi que les stratégies appropriées pour l'utilisation de l'énergie par les ménages. L'objectif est de réduire les risques auxquels sont exposées les populations déplacées, en particulier les femmes et les filles, lorsqu'elles ramassent et utilisent du bois de feu dans des enceintes mises en place par les organisations humanitaires.

68. Les efforts déployés au sein du système des Nations Unies pour prévenir la violence sexiste ont encore donné des résultats positifs. La nomination en février 2010 de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit devrait avoir pour effet une intensification de la sensibilisation, à l'échelle mondiale, à la violence sexuelle en situation de guerre et des mesures prises pour y faire face. À cet égard, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit a permis d'intégrer les programmes et les stratégies de protection des intervenants humanitaires, l'action menée sur le terrain de la prévention, des droits de l'homme et de la sécurité par les missions de maintien de la paix et les initiatives prises en faveur de l'état de droit au Tchad, en République démocratique du Congo et au Soudan. En parallèle, le Comité permanent interorganisations a conçu un manuel à l'intention des coordonnateurs de la lutte contre la violence sexiste et apporté un appui technique sur le terrain s'agissant de la collecte de données et de la mise en place progressive des procédures normalisées de coordination multisectorielle en matière de violence sexuelle.

### **C. Le point sur le nouvel ordre humanitaire international**

69. Dans sa résolution 63/147, l'Assemblée générale a demandé qu'on lui rende compte des questions intéressant le nouvel ordre humanitaire international. Il convient de noter que le système d'intervention humanitaire international a évolué

et s'est adapté aux problèmes actuels, adoptant les recommandations qui avaient été formulées au titre de ce point de l'ordre du jour – il a notamment donné effet à la résolution 46/182 de l'Assemblée, dans laquelle celle-ci avait jeté les bases du cadre de coordination actuel des Nations Unies.

70. Nombre des questions liées à la coordination de l'aide humanitaire sont abordées dans d'autres sections du présent rapport, mais dans la résolution susmentionnée, l'Assemblée met particulièrement en relief les efforts déployés par le Comité permanent interorganisations, les organisations régionales, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans le domaine de l'aide humanitaire et de la prévention des crises humanitaires et elle appelle au renforcement de la coopération à cet égard. Le Dispositif mondial d'aide humanitaire et le Comité permanent interorganisations ont fait la preuve de leur efficacité, aussi les États Membres sont-ils aujourd'hui invités à réfléchir à la manière dont ils pourraient renforcer la collaboration avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales nationales et le secteur privé.

## V. Conclusions et recommandations

71. Sur la base de ce qui précède, les États Membres sont invités à examiner les propositions suivantes :

a) Les États Membres, les acteurs non étatiques et les organismes d'aide humanitaire sont instamment priés de promouvoir un plus grand respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance;

b) L'accès aux populations vulnérables en toute sécurité, en temps opportun et sans entraves est la condition préalable d'une intervention humanitaire efficace. Les États sont instamment priés de faciliter le passage rapide et sans obstacle du personnel humanitaire et des articles de secours destinés aux collectivités touchées;

c) Le système des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire sont invités à renforcer les mesures qui rendent possible le maintien, dans le respect de certains principes, de la présence et des opérations des intervenants humanitaires dans les situations présentant des risques élevés, notamment en faisant en sorte que toutes les parties au conflit acceptent mieux leur présence;

d) Les États Membres sont instamment priés de s'attacher davantage à renforcer le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et à consentir davantage de ressources financières à cette fin;

e) Les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire et de développement sont encouragés à perfectionner les mécanismes dont ils sont dotés pour détecter et traiter efficacement les besoins humanitaires qui découlent de problèmes de portée mondiale et d'autres sources de vulnérabilité structurelles ou chroniques, au moyen de partenariats plus solides, d'indicateurs plus clairs, d'un suivi coordonné des vulnérabilités, de mécanismes efficaces de déclenchement des interventions et du renforcement de la planification préalable et de l'atténuation des risques à tous les niveaux;

f) Les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires sont encouragés à améliorer encore les moyens existants aux niveaux national et local pour les interventions en cas de situation d'urgence humanitaire et la planification préalable de telles interventions;

g) Les États Membres sont invités à préserver la multiplicité des filières de financement et à y contribuer de manière régulière et prévisible afin de répondre aux besoins humanitaires actuels et à leur intensification. Il s'agira notamment pour eux de s'acquitter le plus tôt possible des engagements financiers pluriannuels qu'ils ont souscrits envers les fonds de financement commun de l'action humanitaire, ainsi que de contribuer aux fonds de réserve pour les secours d'urgence des organismes d'aide humanitaire et aux autres sources traditionnelles de financement des programmes à vocation humanitaire;

h) Comme dans le passé, l'ONU s'emploiera à renforcer sa capacité de recruter et de déployer du personnel rapidement et avec flexibilité, à acheter sans délai et au moindre coût les fournitures nécessaires aux secours d'urgence, afin d'aider les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies à coordonner l'aide humanitaire internationale au lendemain des catastrophes;

i) Les États Membres sont instamment priés de redoubler d'efforts pour lutter contre les actes de violence sexuelle et les autres formes de violence sexiste, en empêchant que de tels actes soient commis dans les situations d'urgence humanitaire et en menant des enquêtes visant à traduire leurs auteurs en justice le cas échéant, mais aussi d'aider le système des Nations Unies et les partenaires humanitaires à renforcer la coordination multisectorielle afin de lutter contre cette forme de violence;

j) L'ONU et les partenaires humanitaires sont encouragés à mettre en place des marqueurs de la parité des sexes adaptés aux mécanismes de financement de l'action humanitaire, afin qu'il soit possible de s'assurer que les fonds alloués aux programmes axés sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste sont utilisés à bon escient;

k) Aux fins de la consolidation du nouvel ordre humanitaire international, les États Membres sont encouragés à solliciter un engagement renforcé de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales nationales, dans le cadre de l'aide humanitaire.